



Indemnisation apres sinistre

Par **gardin**, le **18/06/2008** à **17:07**

Mon véhicule est irréparable suite à un sinistre.
L'assurance veut que je me charge de sa destruction et de le sortir du garage où il est entreposé avant de me proposer une indemnisation.
A t-elle le droit de procéder ainsi?
Merci de me répondre rapidement
SANDRA GARDIN

Par **jeetendra**, le **18/06/2008** à **20:53**

bonsoir, je ne vois rien de répréhensible de la part de l'assureur, après tout c'est votre voiture, en général l'assureur assure ou si l'on veut fourni une prestation de service à l'assuré, par contre le service après vente c'est pas leur point fort du tout, par contre l'indemnisation proposée est t'elle satisfaisante, qui est responsable de l'accident, êtes vous simplement assuré aux tiers, cordialement

Par **adama**, le **05/08/2008** à **18:40**

bonjour,
votre vehicule a ete declare techniquement irreparable par l'assureur.
En effet,la destruction s'impose et donc l'assureur va certainement vous indemniser en remplacement par un vehicule neuf, en fonction de la valeur du vehicule avant sinistre.
C'est la bonne solution que l'assureur vous propose ici.